

Compte rendu de Conseil municipal du 11 juin 2020

Membres en exercice : 19

Présents : Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Vilmont BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLLOT, Emmanuelle CARRÈRE, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Céline GUILBOT, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Séverine VACHON, Rachelle AJINCA VANDENDENDE,

Madame GALLOIS Patricia a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Jean Boulais. Conformément aux textes sont ensuite appelés à siéger les suivants de liste sur la liste sur laquelle figurait le démissionnaire. L'invitation a donc été faite à Vilmont Bernardeau d'intégrer le conseil municipal, invitation qu'il accepte. Elle annonce ensuite la démission de Caroline Dano puis, suivant la même procédure, l'invitation de Dolorès Sécheresse qui la refuse. C'est donc Rémy Raguenaud, suivant de liste qui intègre le conseil municipal.

Monsieur Rémy Raguenaud prend la parole au nom des deux nouveaux conseillers pour indiquer leur souhait de travailler dans l'intérêt général de la commune, en lien avec le conseil municipal. Sa déclaration est applaudie par les membres du conseil.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé de donner à Madame le Maire les délégations prévues par l'article L2122 du code général des collectivités territoriales. Lecture est faite de la délibération.

Madame le Maire demande si les élus souhaitent apporter des modifications à la délibération. Après réflexion, le conseil valide à l'unanimité la délibération.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Madame le Maire évoque les règles fixées par la loi concernant le versement des indemnités (L2123-20-1 et L2123-23 du CGCT). Conformément aux textes, il est rappelé que l'indemnité du maire est automatique sauf souhait de réduire le montant de l'indemnité. Le montant est fixé à 51,6% de l'indice. Concernant le calcul global de l'enveloppe des adjoints et des conseillers délégués, le calcul se fait sur la base du montant de 4 adjoints, la répartition de l'enveloppe devant se faire entre adjoints et conseillers délégués. Il est donc proposé que l'enveloppe soit répartie à 75% pour les adjoints et 25% pour les conseillers délégués. L'indemnité des adjoints est répartie de manière égale entre les 4 adjoints et sera fixée à 14,8% de l'indice, celle des élus délégués à 6% de l'indice.

Une délibération est prise concernant la majoration pour chef lieu de canton. Il est rappelé que l'enveloppe globale maire+ adjoints +élus délégués+ majoration est légèrement inférieure au montant qu'aurait représenté le choix de la désignation de 5 adjoints sans élus délégués.

Les montants octroyés aux élus sont quasiment identiques à ceux de l'équipe précédente. La différence se fait sur le poste de Maire car Madame le Maire percevra son indemnité alors que le précédent maire avait souhaité ne pas la toucher.

Après réflexion, le conseil valide à l'unanimité les délibérations.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Madame le Maire propose d'étudier ce point lors d'un prochain conseil municipal car il est en rapport direct avec le budget de la commune.

CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont candidats au poste de titulaires :

Mickaël AUBINEAU, Pascal MATHÉ, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Sont candidats au poste de suppléants :

Jérôme CHATELIER, Dominique BERGER, Rémy RAGUENAUD

Sont donc désignés, à l'unanimité, en tant que :

Président : Madame le maire, Séverine VACHON	
Membres titulaires	Membres suppléants
Mickael AUBINEAU, Pascal MATHE Rachelle VANDENHENDE	Jérôme CHATELIER Dominique BERGER Rémy RAGUENAUD

Une conseillère demande que soit expliquée l'activité de la commission. Madame le Maire en donne l'explication.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Délégués SIVOM

Après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote, les délégués élus à l'unanimité pour représenter la commune de Beauvoir sur Niort au SIVOM de Beauvoir sur Niort sont :

Membres titulaires	Membre suppléant
Séverine VACHON Guillaume BRETAUDEAU Rachel AJINCA VANDENHENDE Pascal MATHÉ Marc BRUANT	Gérard ROUSSEAU

Délégués Syndicat de Communes Plaine de Courance

Après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote, les délégués élus à l'unanimité pour représenter la commune de Beauvoir-sur-Niort au syndicat de communes Plaine de Courance sont :

Membres titulaires
Aurore BOUVET Séverine VACHON

Correspondant défense

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de désigner Monsieur Marc BRUANT en tant que correspondant défense de la commune de Beauvoir sur Niort.

Délégués prévention routière

Après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote, les délégués élus à la prévention routière sont :

Membre titulaire	Membre suppléant
Dominique BERGER	Marc BRUANT

Délégués chambre des métiers

Après avoir recueilli les candidatures et procédé au vote, les délégués élus pour représenter la commune de Beauvoir-sur-Niort à la Chambre des métiers sont :

Membre titulaire	Membre suppléant
Jérôme CHATELIER	Mickaël AUBINEAU

Représentants au SIEDS

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner pour la commune au sein du SIEDS les personnes suivantes

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Séverine VACHON	Dominique BERGER

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire propose de créer 10 commissions chargées respectivement des thèmes suivants

- Commission Santé
- Commission Vie scolaire
- Commission Restauration scolaire
- Commission Environnement
- Commission Voirie et réseaux
- Commission Démocratie participative
- Commission Bâtiments,
- Commission Tourisme,
- Commission Communication
- Commission Animations et culture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

- 19 voix POUR,
- 0 voix ABSTENTIONS,
- 0 voix CONTRE

Il est ensuite procédé à la mise en place des commissions. Madame le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes aux habitants de la commune. Un formulaire sera joint au prochain bulletin municipal. Si la commune devait être victime de son succès, il appartiendrait alors de faire des choix parmi les noms proposés.

Après en avoir délibéré, il a été décidé les commissions suivantes :

Commission SANTE (VP Emmanuelle CARRERE)

- Rachelle AJINCA VANDENHENDE
- Mickaël AUBINEAU
- Patricia GALLOIS
- Candy LAMBERT
- Lynda MASSIEU BOISSINOT
- Pascal MATHÉ

Commission vie scolaire (VP Aurore BOUVET)

- Aurore BOUVET
- Guillaume BRETAUDEAU
- Thomas BURLLOT
- Céline GUILBOT
- Gérard ROUSSEAU

Commission Restauration scolaire (VP Gérard ROUSSEAU)

- Rachelle AJINCA VANDENHENDE
- Aurore BOUVET
- Patricia GALLOIS
- Céline GUILBOT

Commission environnement (VP Thomas BURLLOT)

- Mickael AUBINEAU
- Dominique BERGER
- Jérôme CHATELIER
- Jessica DROUET
- Candy LAMBERT
- Lynda MASSIEU BOISSINOT
- Pascal MATHE
- Rémy RAGUENAUD

Commission Voirie et réseaux (VP Dominique BERGER)

- Mickael AUBINEAU
- Vilmont BERNARDEAU
- Thomas BURLLOT
- Jérôme CHATELIER
- Rémy RAGUENAUD
- Gérard ROUSSEAU

Commission démocratie participative (VP Thomas BURLLOT)

- Mickael AUBINEAU
- Guillaume BRETAUDEAU
- Jessica DROUET
- Patricia GALLOIS

Commission BATIMENTS (VP Marc BRUANT bâtiments communaux & Candy LAMBERT bâtiments religieux et cimetières)

- Mickael AUBINEAU
- Dominique BERGER
- Jérôme CHATELIER
- Pascal MATHÉ
- Rémy RAGUENAUD
- Gérard ROUSSEAU

Commission TOURISME (VP Guillaume BRETAEUDEAU)

- Mickaël AUBINEAU
- Thomas BURLOT
- Jessica DROUET
- Pascal MATHÉ

Commission Communication (VP Jessica DROUET)

- Rachelle AJINCA VANDENHENDE
- Aurore BOUVET
- Guillaume BRETAEUDEAU
- Emmanuelle CARRERE
- Patricia GALLOIS

Commission Animations et culture (VP Gérard ROUSSEAU)

- Aurore BOUVET
- Guillaume BRETAEUDEAU
- Marc BRUANT
- Jessica DROUET
- Patricia GALLOIS
- Céline GUILBOT

Rémy RAGUENAUD attire l'attention du conseil qu'il n'est peut-être pas opportun qu'un vice-président de commission soit aussi fournisseur ou prestataire dudit service concerné. Madame le Maire rappelle que l'intéressé est salarié est non chef d'entreprise et qu'il sera à la retraite dans 6 mois. Par ailleurs, elle a toute confiance dans la capacité de l'intéressé à faire la part des choses, dès lors qu'il exerçait précédemment cette fonction. Enfin, c'est bien le cuisinier qui choisit les menus.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CA DU CCAS

Il vous est proposé de fixer à 12 membres le nombre de membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par :

- 19 voix POUR
- 0 voix ABSTENTION
- 0 voix CONTRE

de fixer à 12 membres le nombre de membres du conseil d'administration.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

Les listes de candidats sont les suivants

Séverine VACHON, Rachelle VANDENHENDE, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Emmanuelle CARRERE, Jessica DROUET, Candy LAMBERT.

Le vote est opéré et a donné les résultats suivants :

Membres Élus	Membres non Élus
Séverine VACHON Rachelle VANDENHENDE Lynda MASSIEU BOISSINOT Emmanuelle CARRERE Jessica DROUET Candy LAMBERT	Laëtitia LONJARD Pierrette CHAUVIN Marie-Thérèse SAGE Patricia OUBRAYRIE Gisèle ROBIER Anita TEILLET

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare 12 membres ont été élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Beauvoir sur Niort.

D'autres personnes se rajouteront certainement aux travaux, M. Didier DECAUDIN de l'UDAF et M. Gérard ARBOUIN des Restos du Coeur.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'AUDIT FINANCIER

Rachelle AJINCA VANDENHENDE, adjointe aux finances, informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser un audit financier afin d'avoir un point précis sur la situation financière de la commune. Elle demande à ce que chacun s'imprègne des documents fournis par la mise en concurrence des deux établissements financiers, le cabinet ASCOR et le cabinet KPMG. Il est rappelé que l'audit est une aide, un outil de travail et a été demandé par l'ensemble de l'équipe.

Rémy RAGUENAUD fait remarquer à Madame le Maire qu'elle était bien présente lors de la dernière réunion de conseil de l'ancienne mandature et qu'elle a eu présentation de tous les comptes administratifs par le maire ceux-ci considérés sincères et véritables et de plus visés par le trésor public.

Un conseiller éclaire l'assemblée avec son expérience professionnelle pour aider sur le choix de l'entreprise. Des conseillers demandent un temps de réflexion. Madame le Maire demande une réponse maintenant.

Le conseil municipal vote

- 3 voix pour ASCOR
- 12 voix pour KPMG
- 4 abstentions

de retenir l'offre de KPMG pour un montant de 6 090,00 €.

QUESTIONNAIRE POUR LES ADOLESCENTS

Guillaume BRETAUDEAU, conseiller délégué, annonce le projet mis en place pour les 11 – 17 ans. Un questionnaire va leur être distribué par l'intermédiaire du bulletin municipal afin de connaître leurs besoins en activités et animations afin de les impliquer dans la vie de la commune.

Aurore BOUVET, adjointe aux affaires scolaires, précise qu'un conseil municipal des ados pourrait être mis en place à la rentrée scolaire.

AUTRES POINTS D'INFORMATION

- Entretiens RH, contacts, fonctionnement général :

Le 29 mai, il a été procédé à 4 entretiens pour le remplacement de Noëlle Charbonnier qui est partie en retraite le 29 mai au soir. Mme Tania Vieira a été recrutée sur un poste de contractuelle pour la remplacer. Elle exercera une mission pour la commune sur la partie restauration et une partie pour le Syndicat de Communes Plaine de Courance pour le ménage de l'école.

Une invitation est lancée aux nouveaux conseillers pour assister le lendemain au pot de départ en retraite de Noëlle Charbonnier au Moulin de Rimbault à 18 h 30 et en cas de pluie à la salle du Dr Jean Richard.

Des entretiens sont actuellement en cours avec les employés communaux ainsi que les instances telles que la CAN (Communauté d'agglomération du Niortais), SCPC (Syndicat de Communes Plaine de Courance), le SIVOM et la gendarmerie.

Une proposition est formulée pour qu'à la rentrée de septembre, et avant si cela est possible, les documents soient envoyés en même temps que la convocation aux conseillers municipaux afin que chacun puisse prendre connaissance des documents et les préparer en amont.

- Voirie /espaces verts

Les travaux de "point à temps" datant de fin 2019 ont été repoussés à cause du COVID. Ils sont en cours de reprogrammation avec l'entreprise mandatée.

Les travaux devant Intermarché ont entraîné une coupure de courant mardi 29 mai dans l'après-midi. Un état des lieux des voiries communales est actuellement en cours de réalisation.

L'entreprise Guy Limoges est venue réaliser un point d'étape avec le club de foot, les élus et les services techniques concernant l'entretien du stade et de la pelouse. Un diagnostic devrait être établi prochainement.

Une nouvelle signalétique a été mise en place aux écoles pour permettre assurer un meilleur flux des parents.

L'éclairage public du quartier du Cormenier a été rétabli par Séolis.

Il a été commandé une nouvelle tondeuse le 11 mai dernier pour un montant de 17 454 € avec une reprise de l'ancienne d'un montant de 4 000 €. Il s'est avéré que cette tondeuse a une largeur de coupe trop importante. Il a donc été procédé à l'échange de cette tondeuse au mois de juin et a entraîné un surcoût de 400 €.

Les entretiens des espaces verts ont repris suite à la crise du COVID (écoles, cimetières, RD).

Au moulin, les dégâts causés par la mise en place des ailes ont été réparés avec mise en place de terre et gazon semé.

Un jeu d'enfants a été supprimé sur l'aire de jeux, route de Chizé, car il était vétuste et dangereux dans son utilisation.

Social/ CCAS

Un état des lieux est en cours de réalisation.

Urbanisme/ travaux/bâtiments

Avancée du lotissement de l'ancien stade : 1 compromis signé, 7 réservations dont une le matin même. Il en reste 7 à vendre. Le permis d'aménager est en révision, le délais est repoussé de 2 mois (suite COVID) et sera accordé à la commune vers le 25 juillet 2020.

Un état des lieux des bâtiments est en cours de réalisation. Certains bâtiments sont délicats d'accès en raison du COVID, comme les écoles et la garderie. Des peintures de restauration sont à prévoir.

Un problème de chaudière à la Mairie a été mis en avant.

Une réflexion doit s'engager concernant l'état du locatif de la commune. Ainsi, la plupart des logements visités sont dotés de chauffage "grille-pain" qui mériteraient d'être changés car ce sont des passoires thermiques, énergétiques et surenchérisent le cout de l'énergie pour les locataires.

La partie intérieure de la maison du moulin se trouve dans un état délabré et mériterait une restauration à terme (électricité,). Des WC extérieurs semblent impératifs à prévoir. La fosse septique est à ce jour sécurisée par l'intervention des employés communaux.

La toiture des 4 salles associatives, route de Chizé semble aussi dans un état vétuste. La structure représente 280 m2.

Education

Les secrétaires sont félicitées pour leur implication et leur accompagnement des nouveaux élus dans leur prise de fonction.

Les directrices des écoles maternelle et primaire, les agents de restauration scolaire et les personnes s'occupant de la garderie ont tous été rencontrés. Des recrutements seront à réaliser : remplacement d'Aurélié DESFONTAINES, cuisinière et Marie-Line BENOIT, retraitée. Le matériel de cuisine devra certainement être renouvelé en partie.

Concernant la garderie, le nombre de places est actuellement limité à 14 en raison du COVID. La priorité est donnée aux enfants dont les parents ont répondu et donc réservé une place suite au questionnaire transmis par mail dans les premiers jours d'installation.

Un marquage au sol a été réalisé à la maternelle par les employés communaux.

Une dernière réunion du conseil municipal des enfants aura lieu le lundi 22 juin à la salle du conseil municipal. La fête des écoles ne sera probablement pas organisée cette année en raison du COVID mais un goûter va être mis en place pour les CM2.

La préparation de la rentrée scolaire 2020-2021 s'anticipe dès à présent.

Commémoration du 18 juin

La commémoration du 18 juin est prévue à 17 h 30 au Jardin du Souvenir. En raison du COVID, 10 personnes maxi seront invitées : Séverine Vachon, Marc Bruant, Colonel Jaubert, Messieurs Jarriault et Bourdon, 2 porte-drapeaux, un gendarme et un pompier. Lecture du déroulé de la cérémonie est faite à l'assemblée.

Communication

La distribution du prochain bulletin municipal se déroulera début juillet. Une page Facebook "Mairie de Beauvoir" a été créée permettant d'informer les habitants sur les événements de la commune, les travaux, les informations pouvant être utiles au plus grand nombre. En trois jours, 333 personnes s'étaient abonnées au compte.

Cimetières

Une rencontre a eu lieu entre la conseillère municipale en charge des cimetières et Amanda CLOT, responsable des cimetières à Niort. Le projet présenté porte sur les reprises de concession pour une mise en valeur et restauration de celles-ci. Suite à un signalement d'une tombe dans un état déplorable et laissant voir les ossements, il a été procédé par les services municipaux à une couverture des ossements. Une procédure de reprise va être faite.

Vie associative

Un courrier a été adressé par mail à toutes les associations de la commune pour connaître la reprise de leurs activités post COVID. Un contact sera pris avec les présidents afin de connaître les besoins des associations et assurer une bonne gestion pour le prêt des salles mises à disposition.

Il est signalé qu'une association a utilisé une salle communale sans en demander l'autorisation en phase de post COVID.

Autres sujets

Rencontres prochaines avec le nouveau kiné qui souhaite s'installer à Beauvoir, Mélioris concernant le pôle santé.

Il est fait retour d'une rencontre avec une entreprise d'éoliennes basée à Limoges. Ces derniers ont un projet d'extension du projet d'éoliennes en cours porté par une autre entreprise. Trois emplacements sont proposés : près de l'autoroute, au Fenêtreau et entre Rimbault et Plaine d'Argenson.

Madame le Maire ne trouve pas opportun pour le moment de prévoir une extension du projet en cours. Les conseillers acquiescent sur le fait qu'il est prématuré d'avancer sur ce sujet.

Il est demandé si les CM2 auront leur cadeau de départ, ce à quoi il est répondu favorablement.

Une question est posée concernant l'absence de gel hydro-alcoolique sur le marché. Une réponse est apportée.

Séance levée à 22 H 45.